

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Cinquantième session, Siège de la FAO, Rome, 26-28 juin 2002
L'ouverture de la session est prévue le mercredi 26 juin à 9 h 30*

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/EXEC 02/50/1
2.	Examen du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires	CX/EXEC 02/50/2
3.	Questions financières et budgétaires	CX/EXEC 02/50/3
4.	Fonds fiduciaire visant à faciliter la participation des pays en développement aux procédures de fixation de normes du Codex	CX/EXEC 02/50/4
5.	Préparation du Plan à moyen terme 2003-2007	CX/EXEC 02/50/5
6.	Exécution du programme de travail de la Commission	
	a) Application des décisions prises par la Commission à sa vingt-quatrième session	CX/EXEC 02/50/6
	b) Examen des propositions de nouvelles activités à l'étape 1 de la procédure	CX/EXEC 02/50/7
	c) Examen d'avant-projets de normes et de textes apparentés à l'étape 5	CX/EXEC 02/50/8
	d) Questions découlant de Comités du Codex	CX/EXEC 02/50/9
7.	Projet d'ordre du jour provisoire pour la vingt-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius	CX/EXEC 02/50/10
8.	Autres questions	
9.	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. **Adoption de l'ordre du jour:** Conformément à l'Article V.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point figurant à l'ordre du jour est l'adoption de l'ordre du jour (CX/EXEC 02/50/1).
2. **Examen du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires:** Un rapport intérimaire sur l'examen annoncé à la quarante-neuvième session du Comité exécutif sera distribué (CX/EXEC 02/50/2).
3. **Questions financières et budgétaires:** Il s'agit d'un point permanent de l'ordre du jour provisoire, conformément à l'Article XI du Règlement intérieur de la Commission (CX/EXEC 02/50/3).
4. **Fonds fiduciaire destiné à faciliter la participation des pays en développement aux procédures de fixation de normes du Codex:** À sa vingt-quatrième session, la Commission est convenue que la FAO et l'OMS devraient établir des règles et procédures explicites en vue de la création et du fonctionnement d'un fonds fiduciaire à soumettre en première instance au Comité exécutif en 2002. Le Comité exécutif sera invité à examiner ces propositions (CX/EXEC 02/50/4).
5. **Préparation du Plan à moyen terme 2003-2007:** Le Comité exécutif est invité à examiner l'avant-projet de Plan à moyen terme à la lumière des observations reçues en réponse à la lettre circulaire CL 2001/26-EXEC (CX/EXEC 02/50/5).
6. **Exécution du programme de travail de la Commission:**
 - a) Application des décisions prises par la Commission à sa vingt-quatrième session: Un rapport de situation sera fourni par le Secrétariat. Il inclura une section relative au suivi des recommandations de la Conférence de la FAO sur le commerce international au-delà de l'an 2000: Décisions fondées sur la science, harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle, comme demandé par la Commission à sa vingt-quatrième session (CX/EXEC 02/50/6); le rapport inclura également une description des incidences sur les travaux du Codex de la Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments adoptée par le Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2002.
 - b) Examen des propositions de nouvelles activités à l'étape 1 de la procédure: Le Comité exécutif examinera des propositions de nouvelles activités à inclure dans le programme de travail de la Commission, conformément aux procédures uniques pour l'élaboration des normes Codex et des textes apparentés (CX/EXEC 02/50/7);
 - c) Examen d'avant-projets de normes et de textes apparentés à l'étape 5: Le Comité exécutif examinera des avant-projets de normes soumis par les Comités du Codex et les Groupes de travail, conformément aux procédures uniques pour l'élaboration des normes Codex et des textes apparentés (CX/EXEC 02/50/8);
 - d) Questions découlant de Comités du Codex: Le Comité exécutif sera invité à formuler des recommandations sur des questions qui lui auront été soumises par les Comités et Groupes de travail du Codex (CX/EXEC 02/50/9).
7. **Projet d'ordre du jour provisoire pour la vingt-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius:** Il s'agit d'un point permanent de l'ordre du jour d'une session sur deux du Comité exécutif, conformément à l'Article V.1 du Règlement intérieur de la Commission (CX/EXEC 02/50/10).

8. **Autres questions:** Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur de la Commission, tout membre du Comité exécutif peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence.
9. **Adoption du rapport:** Conformément à l'Article VIII.1 du Règlement intérieur de la Commission, et selon la pratique établie, le Comité exécutif adoptera le rapport de sa cinquantième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.

*CALENDRIER PROVISOIRE DE LA CINQUANTIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF
DE LA
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS*

DATE		POINT DE L'ORDRE DU JOUR
26 juin	Mercredi	1 – 5
27 juin	Jeudi	6 – 8
28 juin	Vendredi	9